

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 25.05.15**

Paris, 6 mai 2025

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

L'U2P appelle à refonder la société française sur le travail

L'U2P qui a dans son ADN la défense du travail en tant que source d'émancipation, d'ascension sociale et d'indépendance, fait le constat que le travail ne permet plus aujourd'hui d'améliorer son niveau de vie, tant les revenus qu'il procure sont prélevés pour financer la protection sociale.

Les actifs, qu'ils soient chefs d'entreprise, travailleurs indépendants, salariés ou fonctionnaires, sont pénalisés par rapport à ceux qui ne travaillent pas, les retraités, les rentiers et les héritiers. La part de revenu conservée par les travailleurs a fortement diminué, passant de 69 euros sur 100 euros gagnés en 1970, à seulement 54 euros aujourd'hui.

C'est pourquoi l'U2P prend une initiative majeure : **proposer à la représentation nationale et aux Français un big bang populaire visant à améliorer la rémunération des travailleurs et ainsi à revaloriser le travail.**

Un effort collectif sans précédent, estimé à plus de 100 milliards d'euros par an, permettra à chaque travailleur d'améliorer son pouvoir d'achat à hauteur de 2% par an pendant au moins cinq ans. Le meilleur et le plus juste moyen pour y parvenir consiste à **supprimer en 5 ans la CSG-CRDS (9,7%) sur tous les revenus d'activité.**

Pour réaliser cette révolution tout en conservant un haut niveau de protection sociale, l'U2P préconise de recourir à plusieurs sources de financement de la protection sociale : solliciter la rente financière et immobilière au-delà de la taxation actuelle de 30%, accroître la contribution des retraités les plus aisés, faire appel aux héritiers les plus chanceux, réviser les taux de TVA.

Concrètement, au regard des revenus nets d'aujourd'hui, cette réforme se traduirait :

- pour une coiffeuse indépendante, par un gain supplémentaire de 419 euros net par mois en 2030 ;
- pour un salarié maçon, par un gain supplémentaire de 601 euros net par mois en 2030 ;
- pour un serveur rémunéré au SMIC, par un gain supplémentaire de 308 euros par mois en 2030 ;
- pour une infirmière libérale, par un gain supplémentaire de 729 euros par mois en 2030.

Le détail de cette proposition inédite est à retrouver dans le **dossier de presse** remis lors de la conférence de presse du Président de l'U2P le 6 mai : https://cms.france.prod.u2p.ultro.dev/uploads/Dossier_de_presse_Refonder_la_societe_francaise_sur_le_travail_b6a7cacb7a.pdf

La conférence de presse est à retrouver ici : <https://youtu.be/9mr9qtOj-hQ>